



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SENNE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thain
- Intercommunale du Brabant Wallon
- Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mont-Borinage-Centre

PASH DRESSE PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SENNE

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGE Elio Di Rupo

Feuille n° 6/16 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

de moins de 2.000 EH (lb) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III) :

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station à statut particulier

Autres Problématiques

Déménagement - Exhaure

Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Eaux de surface

Zone de baignade

Donnée Environnementale

SOURCE DGATLP

Plan de secteur

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

Limite naturelle

